



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **jeudi 16 décembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	10/12/2010
Affichage	10/12/2010

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

THEME : FINANCES 7

**OBJET : MODIFICATION DU
PLAN DE FINANCEMENT DU
POSTE DE CHEF DE PROJET
UNESCO**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie
MARCHELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille
MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philipp
NUSSBAUM Richard pouvoir à VALDENNAIRE Catherine
ROUBAUD Sabin pouvoir à FERRUS Christian

Absents-Excusés : GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Gérard FROMM

Par délibération n° 165-09 en date du 5 novembre 2009, le conseil municipal de Briançon a décidé de solliciter des subventions pour un montant total de 152 000 euros au titre du financement d'un poste de Chef de Projet UNESCO dans le cadre du contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD).

En effet, la fiche n° 5a du contrat de redynamisation modifié prévoit, dans le cadre de la mise en valeur des biens inscrits au Patrimoine de l'UNESCO, le recrutement d'un Chef de Projet pour assurer la mise en œuvre, l'application et le suivi du plan de gestion lié à cette inscription. Ce Chef de Projet a notamment pour mission de communiquer autour des actions nécessaires à la pérennité du Label UNESCO afin de dynamiser le territoire dans la perspective de faire de ce classement un levier de développement économique et de création d'emplois directs, indirects et induits.

Le financement de ce poste est assuré par le CRSD pour les trois premières années. A l'issue de cette période de trois ans, la commune de Briançon poursuivra l'opération.

Toutefois, afin de respecter le critère d'autofinancement minimum, les services préfectoraux ont fait savoir à la commune qu'il convenait de modifier le plan de financement initial.

Aussi, sans diminuer le montant total des subventions demandées, à savoir 152 000 euros, un nouveau plan de financement a pu être établi en concertation avec les services de l'Etat. Il permet de valoriser les dépenses communales liées à la création de ce poste (frais, accompagnement et encadrement...) et de prendre en compte une part supérieure des dépenses communales dans le plan de financement.

Principaux postes de dépenses	Financeurs	Taux de participation	Montant
Chef de Projet (et appui technique)	Europe FEDER	41,98 %	81 000 euros
	Etat FNADT	18,13 %	35 000 euros
	Conseil Régional	18,65 %	36 000 euros
	Autofinancement	21,24 %	41 000 euros
		TOTAL	193 000 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement du poste de Chef de Projet UNESCO ;
- de solliciter des subventions à hauteur de **152 000 euros**, selon le plan de financement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un conseiller municipal délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

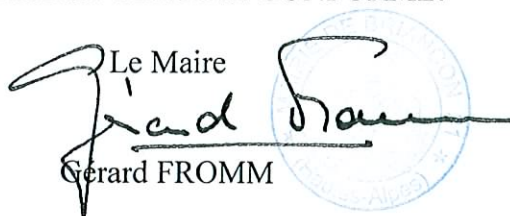
Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 20 DEC. 2010

PUBLIÉ LE 20 DEC. 2010

NOTIFIÉ LE

Le Maire

Gérard FROMM